

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2023

Vote des affectations définitives du résultat et des comptes financiers uniques : Le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques et les affectations définitives du résultat pour l'ensemble des budgets pour l'exercice 2022.

Déclaration d'utilité publique du captage de Châteauneuf – poursuite de la procédure : Le Conseil Municipal approuve le dossier Déclaration d'utilité publique présenté qui implique la poursuite de l'opération concernant les travaux de protection du captage de Châteauneuf.

Déclaration loi sur l'eau – canalisation du ruisseau de Châteauneuf : Le Conseil Municipal approuve le dépôt d'un dossier Loi sur l'eau dans le cadre des travaux de protection du captage.

Création d'un poste au service technique : Le Conseil municipal décide de créer un poste contractuel d'adjoint des services techniques pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mars 2025 en remplacement de l'agent en disponibilité.

Augmentation du montant des fonds disponibles pour la régie menues dépenses : Le Conseil approuve l'augmentation du montant disponible de cette régie.

Approbation devis rejointoiement mur du château : Le Conseil municipal approuve les devis présentés.

Renouvellement ligne de trésorerie : Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants : Le Conseil municipal approuve la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans consécutifs. Cet assujettissement sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Détermination d'un ratio d'avancement de grade : Le Conseil municipal fixe le ratio d'avancement de grade à 100%.

Tarif transports scolaires année 2023/2024 : Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour les transports scolaires pour l'année scolaires 2023/2024 comme suit, étant entendu que l'échelonnement des paiements est trimestriel : 225 € pour la ligne régulière et 220 € pour les lignes alentours

Tarif salle des fêtes : Le Conseil approuve la mise en place d'une caution pour la réservation de la sonorisation.

Approbation devis sonorisation du bourg : Le Conseil municipal approuve le devis présenté et autorise Mr le Maire à lancer les travaux.

Vente de deux parties de terrain sectionnal au Mont : Le Conseil décide de suivre l'avis des électeurs de la section du Mont et émet donc un avis favorable à la vente des deux parties de terrain sectionnal.

Vente de deux parties de terrain sectionnal à La Besseyre-Haute : Etant donné que la consultation des électeurs n'a pas donné de résultats, le Conseil décide de reconduire cette consultation.

Prochain Conseil municipal le jeudi 29 juin à 20 heures.